



Infor Anael Paie Ws

Virement SEPA - Mise en place

© Copyright 2011 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Table des matières

A propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Présentation de la norme	7
Chapitre 2 Structure du fichier SEPA à générer.....	9
Structure générale.....	9
Structure détaillée.....	11
Structure des zones.....	14
Chapitre 3 Mise à jour des paramètres.....	17
Mise en place.....	17
Gestion des « Paramètres généraux »	17
Table code pays	18
Gestion « RIB société ».....	20
RIB du salarié	24
Chapitre 4 Génération du fichier “Virement SEPA”	27
Accès au menu : fonction « Calcul des règlements »	27
Génération du fichier	27
Présentation du fichier.....	28
Génération de règlement sans la gestion SEPA.....	29
Chapitre 5 Editions	31
Gestion du bulletin de paie « particulier » ou « spécifique »	31
Chapitre 6 Fonction reprise des données.....	33
Accès menu.....	33

A propos de ce manuel

Public concerné

- Utilisateur de paie
- Responsable paie
- Service informatique

Périmètre du document

Présentation des tables de paramètres et des mises à jour sur Infor HCM Anael Paie WS pour l'utilisation et la mise en place des virements « SEPA » (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros).

Pré-requis

« Infor HCM Anael Paie WS » V2R6M0 avec le dernier niveau de PTF installé.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	23 sept 2010	Christian RODRIGUES	Création modèle
2.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortxtreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Après la mise en place de l'euro, l'harmonisation européenne se poursuit avec les moyens de paiement.

Ainsi, un espace unique de paiements en euro, le "SEPA" (Single Euro Payments Area) voit progressivement le jour, à partir de 2008.

Toute personne ayant un compte bancaire dans cet espace (comprenant actuellement les 27 Etats membres de l'Union Européenne qu'ils fassent partie de la zone euro ou non, plus l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse), pourra envoyer et recevoir des virements en euros dans les mêmes conditions qu'à l'intérieur de ses frontières nationales.

Les caractéristiques du virement SEPA :

- une seule devise : l'euro,
- pas de limitation de montant,
- de/vers l'ensemble des 27 pays de l'Union Européenne plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et Monaco
- les coordonnées bancaires de l'émetteur et du bénéficiaire : obligatoires et sous la forme BIC IBAN,
- un délai d'exécution de 3 jours au maximum (réduit à 1 jour à compter de 2012),
- un traitement entièrement automatisé depuis l'émetteur jusqu'au bénéficiaire : obligatoirement dématérialisé, le virement SEPA ne peut être émis sur support papier

Chapitre 2 Structure du fichier SEPA à générer

2

Le virement SEPA se transmet par l'intermédiaire d'un fichier XML au standard ISO 20022, Message « Customer Credit Transfer Initiation » <pain.001.001.02>

Extensible Markup Language (XML) (français : « langage extensible de balisage ») est un langage informatique de balisage générique.

Structure générale

La structure du message est découpée en trois blocs :

- Le niveau message (GroupHeader)
- Le niveau lot (PaymentInformation)
- Le niveau transaction (CreditTransferTransactionInformation)

Le niveau message (GroupHeader)

Il contient des informations relatives à l'ensemble des informations véhiculées dans un seul et même message (Référence du message, date et heure de création, type de regroupement, nombre de transactions, identification de l'émetteur...)

Ce niveau est obligatoire et doit être présent une seule fois par message.

Le niveau lot (PaymentInformation)

Il contient des éléments relatifs au débit de la transaction.

Il est utilisé comme niveau de regroupement lorsque l'émetteur souhaite transmettre ses transactions dans un ou plusieurs lots.

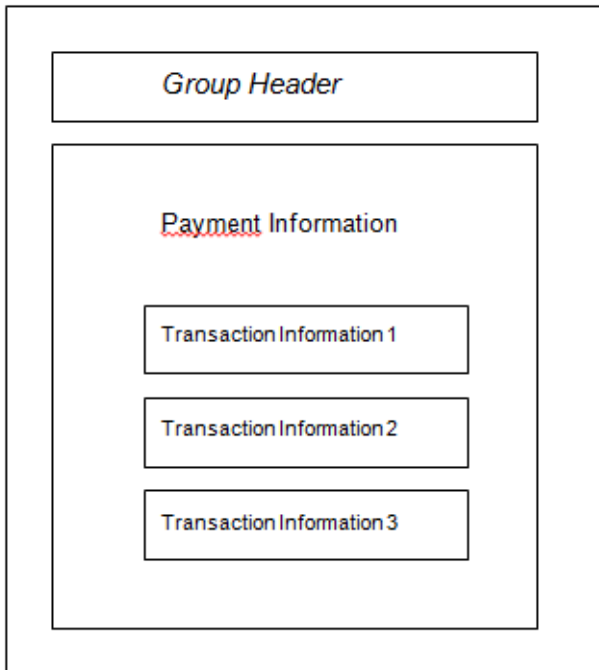
Ainsi, il contient les informations relatives à la partie débit (Date d'exécution demandée, type de remise, nature des opérations contenues dans la remise, raison sociale du donneur d'ordre, compte du donneur d'ordre...)

Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif (confère chapitre "mode de regroupement des opérations").

Le niveau transaction (CreditTransferTransactionInformation)

Il contient les éléments relatifs au crédit de la transaction (Référence, montant, devise, raison sociale du bénéficiaire, compte du payé, déclaration réglementaire, motifs de paiement...)

Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif (confère chapitre « mode de regroupement des opérations »).



Les virements d'Anael paie n'ont qu'un émetteur ainsi qu'une date d'échéance par fichier, il n'y aura donc qu'un niveau lot par fichier émis.

Structure détaillée

Ind	Or	Level	<XML Tag>	Statut	Attribut(s)	Anael paie
1.0			<GrpHdr>	Oblig	En-tête de Groupe [1..1]	
1.1	→		<MsgId>	Oblig	N° identifiant unique du message	Code banque émettrice/Date/Heure
1.2	→		<CreDtTm>	Oblig	Date et heure de création du message (Format ISO)	Date et Heure
1.4	→		<BtchBookg>	Option	Mode de comptabilisation des opérations	"False" ou paramétrable
1.5	→		<NbOfTx>	Oblig	nb de transactions	Nb de transactions
1.6	→		<CtrlSum>	Requis	Sommes arithmétiques des montants des transactions	Totalisation
1.7	→		<Grpg>	Oblig	Mode regroupement des opérations (MIXD Obligatoire)	"MIXD"
1.8	→		<InitgPty>	Oblig		
1.8	→→		<Nm>	Recom mandé	Nom de l'émetteur	Nom de la société émettrice
1.8	→→		<PstlAdr>			
1.8	→→→		<AdrLine>			
1.8	→→→		<Ctry>			
1.8	→→		<Id>			
1.8	{or	→→→	<OrgId>			
1.8		→→→				
1.8	→		<PrtryId>			
1.8		→→→				
1.8		→→	<Id>			
2.0			<PmtInf>	Oblig	Niveau Lot [1..n]	
2.1	→		<PmtInfd>	Recom mandé	Référence obligatoire si comptabilisation par lot, elle est alors restituée sur le relevé de compte	Libellé du virement/Date/Heure

Structure du fichier SEPA à générer

Ind	Or	Level	<XML Tag>	Statut	Attribut(s)	Anael paie
2.2		→	<PmtMtd>	Oblig	"TRF" obligatoire	"TRF"
2.3		→	<PmtTplnf>	Oblig		
2.5	{or	→→	<SvcLvl>			
2.6	{{or	→→→	<Cd>	Oblig	"SEPA"	"SEPA"
2.7	or}}	→→→	<Prtry>			
2.12		→→	<CtgyPurp>			
2.13		→	<ReqdExctn Dt>	Oblig	Date d'exécution	Date d'échéance
2.15		→	<Dbtr>	Oblig		
2.15		→→	<Nm>	Requis	Nom du payeur	Nom de la société émettrice
2.16		→	<DbtrAcct>	Oblig		
2.16		→→	<Id>	Oblig		
2.16	{or	→→→	<IBAN>	Oblig	IBAN du payeur	IBAN
2.17		→	<DbtrAgt>	Oblig		
2.17		→→	<FinInstnld>	Oblig		
2.17	{or	→→→	<BIC>	Requis	BIC du payeur	BIC
2.20		→	<ChrgBr>	Option	Seule la valeur SLEV est autorisée	"SLEV"
2.23		→	<CdtTrfTxInf >	Oblig	Niveau Transaction [1..n]	
2.24		→→	<PmtId>	Oblig		
2.25		→→→	<InstrId>	Option	Référence restituée au donneur d'ordre sur le relevé de compte en cas de comptabilisation unitaire	Code société/Matricule/Date/Heure/N°
2.26		→→→	<EndToEndl d>	Oblig	Référence restituée sur le relevé de compte du bénéficiaire	Libellé du virement
2.37		→→	<Amt>	Oblig		
2.38	{or	→→→	<InstdAmt>	Requis	"EUR" obligatoire	"EUR" + Montant en

Ind	Or	Level	<XML Tag>	Statut	Attribut(s)	Anael paie euros
2.48		→→	<UltmtDbtr>			
2.55		→→	<CdtrAgt>	Requis		
2.55		→→→	<FinInstnId>			
2.55		→→→ →	<BIC>	Oblig	BIC du tiers à régler	BIC Bénéficiaire
2.57		→→	<Cdtr>	Oblig		
2.57		→→→	<Nm>	Oblig	Nom du tiers à régler	Nom Prénom du matricule
2.57		→→→	<Id>	Option		
2.57		→→→ →	<OrgId>			
2.57		→→→ →→	<BEI>			
2.57		→→→ →→	<PrtryId>			
2.57		→→→ →→→	<Id>			
2.57		→→→	<CtryOfRes >			
2.58		→→	<CdtrAcct>	Oblig		
2.58		→→→	<Id>	Oblig		
2.58	{or	→→→ →	<IBAN>	Oblig	IBAN du tiers à régler	IBAN Bénéficiaire
2.64		→→	<Purp>	Option		
2.65	{or	→→→	<Cd>			
2.67		→→	<RgltryRptg >	Dépend ant		
2.72		→→→	<RgltryDtIs>	Requis		
2.73		→→→ →	<Cd>	Requis	Balance des paiements (voir 2.12)	Code économique =312 pour les salaires

Ind	Or	Level	<XML Tag>	Statut	Attribut(s)	Anael paie
2.84		→→	<RmtInf>	Option		
2.85		→→→	<Ustrd>	Option	Information sur la remise	Non renseigné, inutile car le destinataire est un particulier

Structure des zones

Il faut respecter la nomenclature des « Data Type » :

- Mettre des majuscules pour les codes, exemple « SEPA » dans l'élément « ServiceLevel ».
 - Mettre des minuscules pour les « Indicators », exemple « false » pour « BatchBooking ».
- Pour la gestion de ces zones le fichier ParVirSepa.sof est livré renseigné et non modifiable.

Format des montants

- Le montant est exprimé en chiffres sans virgule, espace, autre signe ou lettre.
 - Le séparateur des décimales est représenté par un point.
 - Il n'est pas obligatoire de renseigner les décimales non significatives (par exemple '100000.00' peut être renseigné par '100000')
 - 5 décimales maximum après le point
 - La longueur maximale d'un montant est de 18 caractères (séparateur de décimale compris)
 - Le nombre de décimale doit être compatible avec la norme ISO 4217 relative aux devises.
- Pour les montants d'une longueur supérieure à 14 caractères avant le séparateur de décimale, le client devra impérativement vérifier auprès de sa banque s'il peut être traité.

Caractères autorisés

ATTENTION certains caractères ne sont pas acceptés.

Les caractères autorisés dans les messages ISO 20022 sont ceux de la norme UTF8. Cependant, les banques françaises se limitent au jeu de caractères latins, composé de :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

/ - ? : () . , ' +

Espace

Néanmoins, d'autres caractères comme les caractères accentués (é, è, ê, à...) ou des caractères particuliers (@) peuvent être échangés sous réserve d'accord bilatéral entre la banque et son client.

Ces caractères spécifiques peuvent faire l'objet d'une convention par la banque d'exécution

avant l'échange interbancaire.

Par contre, les caractères qui ne font partie ni des caractères latins cités ci-dessus ni d'une convention avec la banque d'exécution sont des caractères interdits. Il est recommandé de ne pas utiliser des caractères tels que le "&" de "Père & Fils" ou "<" ou ">". L'utilisation de tels caractères peut amener des rejets des messages.

Il est prévu une conversion de ces caractères (é, è, ê, à...) pouvant être présent dans des libellés, comme le libellé société par exemple, avant la génération du fichier XML, dans le programme des règlements.

Les caractères réservés pour le langage (<, >, ", ', &) sont substitués respectivement par <, >, ", ', &.

En règle générale, le codage autorisé est de l'ASCII-US donc les lettres accentuées sont à substituer par un codage UNICODE, en clair 'é' donne é

Gestion de ces codes sur Infor HCM Anael Paie WS

Pour la gestion de ces caractères un fichier contenant ces caractères (fichier CaractSepa.sof) sera livré par la PTF de mise à jour renseigné et non modifiable par l'utilisateur.

Mode de comptabilisation

Sur le mode de comptabilisation (extrait de la documentation de référence de la norme) :

Deux modes de comptabilisation des transactions sont possibles :

- La comptabilisation par lot (pour un ensemble de transactions) (valeur « true »),
- La comptabilisation unitaire (par transaction) (valeur « false »).

Le choix du mode de comptabilisation est géré par un accord bilatéral préalable entre le client et sa banque.

La prise en compte du mode de comptabilisation dans le message est soumise à accord bilatéral.

La donnée « BatchBooking » (pain.001.001.02 index 1.4) peut alors être utilisée pour indiquer cette option.

Cette référence figure dans le corps du message ISO 20022 et se caractérise par le tag <BtchBookg> du bloc GroupHeader du message.

Si l'option prévue est gérée par contrat, elle aura la priorité sur la donnée qui pourrait être renseignée dans le message.

Le traitement sur « Infor HCM Anael paie WS » se fait par lot, la zone sera renseignée selon la valeur saisie sur le rib société.

Code motif économique

Pour la zone 2.73 du fichier, le code motif économique pour la déclaration à la balance des paiements, le code 312 correspond à la nature des virements d'Anael paie (Transferts de salaires par des employeurs privés).

Liens sur la fiche de nomenclature pour les motifs économiques :

http://www.banque-france.fr/fr/statistiques/telechar/economie_balance/regle_bal/fiche_nomenclatures.xls

Textes réglementaires de la balance des paiements

LISTE DES CODES NOMENCLATURE

Mise à jour : 05/03/07

Liste	Libellé	Domaine	Type de code	Famille de document utilisé	Périodicité Annuelle Trimestrielle Mensuelle	Code Individuel Global Réservé	Date d'effet	Date fin utilisation	Commentaire
312	Transferts de salaires par des employeurs privés	T C	Flux	CRP/CRS/R89	M	G			I pour CRS

Mise en place

Les différents paramètres qui seront détaillés sur cette documentation sont à mettre en place pour une utilisation de la gestion des virements SEPA.

Gestion des « Paramètres généraux »

Accès au menu

Prendre le menu \Fichiers \Paramètres généraux \Paramètres généraux.

Nouvel indicateur

Sur la table des « Paramètres généraux » ajout d'une zone « Virement SEPA » à cocher ou non.

Cette option n'est accessible que si votre licence autorise la gestion du module SEPA.

Une fois la zone sélectionnée, il est nécessaire de sortir de l'application pour activer cette gestion. Cette gestion est valable par société active.

Modification de l'option

En cas de changement de cette option, notamment si l'on décoche l'indicateur, Anael paie positionne automatiquement la zone « Virement Sepa » de tous les RIB société à non (retrait de la pastille verte).

Si changement de position de l'indicateur « Virement Sepa », il faut quitter l'application et revenir pour mettre à jour l'environnement de paie.

Table code pays

Accès au menu

Prendre le menu \Fichiers \Autres tables de paramètres\ Autres tables de paramètres

Nouvelles colonnes

Création de deux nouvelles colonnes pour la gestion du module SEPA.

Une mise à jour manuelle est à faire par l'utilisateur au niveau de la table des codes pays pour indiquer le code Pays ISO et dire si utilisation ou non du SEPA pour ce pays (présence ou non d'une pastille verte).

Ce code pays ISO 3166 est utilisé dans l'IBAN et le BIC.

La zone SEPA inclut les territoires suivant, considérés comme part intégrante de l'UE conformément à l'article 299 du traité de Rome: la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, la Réunion, Gibraltar, les Açores, Madère, les îles Canaries, Ceuta et Melilia et les îles Åland.

Colonne « Code pays ISO »

Ce code pays ISO 3166 est utilisé dans l'IBAN et le BIC.

Attention, le code pays ISO dans le code BIC peut être différent du code pays ISO IBAN, notamment pour les DOM/TOM.

Exemple pour la France et les DOM/TOM

Pays	Code ISO
France	FR
Guyane Française	GF
Polynésie Française	PF
Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF ou French Southern Territories)	TF

Codes ISO des pays

Voici une liste non exhaustive des différents codes ISO.

Pour tous les codes ISO pays, merci de prendre ce lien en considération :

http://www.iso.org/iso/fr/french_country_names_and_code_elements

Pays	Code ISO
Allemagne	DE
Autriche	AT
Belgique	BE
Bulgarie	BG
Chypre	CY
Danemark	DK
Espagne/Canaries/Baléares	ES
Estonie	EE
Finlande	FI
France	FR
Gibraltar	GI
Grande Bretagne	GB
Grèce	GR
Guadeloupe	GP ou FR
Guyane française	GF ou FR
Hongrie	HU
Iles Canaries	ES
Irlande	IE
Italie/Sardaigne/Sicile	IT
Lettonie	LV
Liechtenstein	LI
Lituanie	LT
Luxembourg	LU
Malte	MT
Martinique	MQ ou FR
Monaco	MC

Pays	Code ISO
Norvège	NO
Pays-Bas	NL
Pologne	PL
Portugal/Açores/Madère	PT
République tchèque	CZ
Réunion	RE ou FR
Roumanie	RO
Saint-Marin	SM
Slovaquie	SK
Slovénie	SI
Suède	SE
Suisse	CH
Vatican	VA

Colonne « Espace SEPA »

Par défaut, colonne non activée.

Pour activer ou non la gestion du SEPA pour le pays concerné, cliquer sur cette colonne.

Dès lors, la colonne sera active et apparition d'une pastille verte.

Gestion « RIB société »

Suite à la mise en place de la gestion « Virement SEPA », le fichier contenant les informations bancaires de la société a été mis à jour.

Ces informations sont désormais stockées dans une nouvelle table :

Fichier RIBSOC.SOF - Table SQL_RIBSOC

Accès au menu

L'accès pour la gestion du RIB société reste inchangé.

Prendre le menu \Fichiers \Autres tables des paramètres \Autres paramètres.

Mise à jour de cette table

Cette table sera mise à jour automatiquement par la procédure de transcodification des fichiers à faire lors de l'installation de la PTF 00001.

Si présence d'information dans la table RIB société, alors prise en compte des données pour alimentation des différentes colonnes.

Présentation de la table

Tableau des colonnes présentes dans cette table.

Intitulé colonne	Information	Complément
Code	N° RIB	Code interne INFOR
Banque	Saisie du code banque	Numéro compte France
Guichet	Saisie du code guichet	
N° compte	Saisie du n° compte	
Clé	Saisie de la clé RIB	
Domiciliation	Saisie de la banque	
Emetteur	Saisie du code émetteur	Information donnée par votre banque
Jnal bqe	Saisie du journal	Pour la comptabilité Obligatoire si Anael Finance
Cpte bqe	Saisie du compte	Pour la comptabilité Obligatoire si Anael Finance
IBAN code pays	Saisie du code pays	FR pour France (2 caractères)
IBAN clé	Saisie clé IBAN	La clé IBAN est composée de 2 chiffres situés après le code pays.
IBAN N° de compte	Saisie du compte IBAN	Le compte est composé de 30 caractères.
BIC	Saisie du code BIC	Code BIC sur 8 ou 11 caractères
Virement SEPA	OUI/NON	Si oui présence d'une pastille verte
Caractères spéciaux acceptés	OUI/NON	Si oui présence d'une pastille verte
Mode de règlement global	OUI/NON	Si oui présence d'une pastille verte

Qu'est que le code IBAN

C'est une norme de calcul internationale mais le nombre de caractères (lettres ou nombres) dans l'identifiant IBAN dépend du pays.

En France, l'identifiant IBAN comporte 27 caractères, les 2 premiers caractères sont le code pays (FR), les 2 chiffres suivants, la clé IBAN et les 23 caractères suivants correspondent à la clé RIB française.

Le numéro IBAN (International Bank Account Number) est constitué :

- d'un code pays composé de 2 lettres
- suivi d'une clé comprise entre 00 et 96
- suivi du numéro de compte BBAN (Basic Bank Account Number) qui a une longueur fixe pour un pays donné mais variable d'un pays à l'autre (30 caractères au maximum).

Détail des colonnes

Colonne « IBAN Code pays »

Saisie du code pays pour le compte IBAN.

FR pour la France, BE pour la Belgique, CH pour la Suisse, TN pour la Tunisie...

Colonne « IBAN Clé »

La clé IBAN (International Bank Account Number) est constituée de 2 chiffres et est comprise entre 00 et 96.

Les comptes français constitués de chiffres uniquement ont tous la même clé IBAN, valant 76, ceci étant dû à la clé RIB.

Il est différent si le RIB est alphanumérique (chiffres et lettres).

Colonne « IBAN N° de compte »

Pour la France, ce numéro correspond aux 23 caractères du RIB soit :

(code guichet + code banque + numéro de compte + clé RIB).

Exemple :

Composition de l'IBAN

- 2 lettres Code du pays
- 2 chiffres Clé de contrôle (de 02 à 98)
- 30 positions BBAN (Basic Bank Account Number)

L'IBAN comprend 34 caractères au maximum et a une longueur fixe dans chaque pays.

France (27 c.) Format IBAN : FRXX BBBB BGGG GGCC CCCC CCCC CKK

B = code banque, G = code guichet, C = numéro de compte, K = clé

Colonne BIC

Le code BIC (Bank Identifier Code), parfois appelé "adresse Swift", permet d'identifier une banque quel que soit le pays où elle est implantée.

La banque du donneur d'ordre pourra ainsi acheminer automatiquement les transactions vers la banque du bénéficiaire.

Le code BIC compte 8 ou 11 caractères selon son degré de précision.

Le code BIC et l'IBAN sont indispensables pour automatiser les paiements transfrontières.

Le code BIC et l'IBAN ne sont pas utilisés pour les paiements France sur France et en particulier avec les formats purement domestiques.

Ce sont les banques qui fournissent le code BIC et l'IBAN à leurs clients et seule la banque teneuse du compte est habilitée à créer ces coordonnées.

Colonne « Virement SEPA »

L'accès à cette colonne est possible dès lors que l'option « la sortie des règlements au format SEPA » est sélectionnée dans les paramètres généraux (confère chapitre [4.2 Gestion des Paramètres généraux](#))

Pour activer cette gestion il suffit de la sélectionner afin d'avoir une pastille verte.

Cette colonne est en mode visualisation et non modifiable tant que l'option « la sortie des règlements au format SEPA » n'est pas positionnée dans les paramètres généraux (confère chapitre [4.2 Gestion des Paramètres généraux](#)).

Par défaut cette colonne n'est pas active (pas de pastille verte).

Colonne « Caractères spéciaux acceptés »

Si votre banque accepte les caractères particuliers (cf Caractères autorisés) alors activer cette colonne avec la présence de la pastille verte.

Colonne « Mode de règlement global »

Cette zone est renseignée par défaut en création d'un RIB (présence d'une pastille verte), le traitement dans la paie WS se faisant par lot.

Voir chapitre « [Mode de comptabilisation](#) » pour complément d'information.

Exemple du RIB au code IBAN

Voici un exemple de mise à jour des zones IBAN avec un RIB bancaire.

RIB de la société INFOR

- *Code banque : 30003*
- *Code Guichet : 01312*
- *N° compte 12345678999*
- *Clé RIB : 88*

IBAN de la société INFOR

- IBAN : Zone pays => FR
- IBAN : Clé => 73
- IBAN : N° Compte : 30003013121234567899988

RIB du salarié

Accès au menu

Pour accéder au RIB salarié, il faut prendre le menu \Fichiers \Fichier du personnel.

Gestion du RIB

Rib obligatoire

Un code Rib Société doit être renseigné obligatoirement. Il peut l'être au niveau de la fiche salarié, de la fiche Etablissement ou bien de la fiche Société.

Si le Rib Société gère le virement SEPA, que ce soit au niveau Salarié, Etablissement ou Société, le RIB matricule est avec virement SEPA et on contrôle que les zones IBAN soient renseignées.

Si le matricule est géré avec le mode « Virement Sepa », le code pays INSEE est obligatoire.

La table des codes pays doit être à jour avec la sélection de l'option « Zone SEPA » (présence d'une pastille verte).

Pour mémoire, il ne peut y avoir de paiement Sepa que pour les pays de l'espace Sepa.

Mise à jour du RIB

Les différentes colonnes liées à la zone IBAN sont déjà présentes sur le fichier des RIB salariés.

La mise à jour sur la gestion des virements SEPA rajoute deux nouvelles colonnes :

- Code BIC
- Code INSEE du pays de règlement

Colonnes liées au compte BBAN

Suite à l'installation de la PTF 0001 liée à la gestion des virements SEPA, une procédure automatique avec la création d'un raccourci (voir document « readme_ptf_0001.pdf ») est obligatoire.

Celle-ci viendra, selon la réponse apportée à la question posée, mettre à jour ou non ces colonnes.

Mise à jour des colonnes

La mise à jour de ces colonnes sera effectuée par la procédure de « transcodification » avec le module « MoulinSEPA.exe ».

Cette procédure permet l' :

- Alimentation par défaut du code pays IBAN par " FR ",
- Alimentation du compte Iban par Code banque + code guichet + n° compte + clé.

On calcule la nouvelle clé IBAN.

Par défaut, on renseigne le code pays de la banque du salarié par le code pays Insee du lieu de résidence du salarié.

Nouvelles colonnes

Code BIC

Code délivré par la banque.

Nous vous invitons donc à prendre contact avec votre banque.

Code Pays INSEE

Le code pays du code IBAN doit correspondre au code pays ISO 3166 associé au code pays INSEE.

Accès au menu : fonction « Calcul des règlements »

La génération du fichier SEPA (au format XML) se fait à partir du menu \Calculer \Règlements.

La fonction Anael paie utilisée reste inchangée.

La génération du fichier de règlement s'effectuera en fonction du code RIB société utilisé.

Si l'option gestion « Virement SEPA » dans la gestion du RIB de la société est positionnée alors la gestion au format SEPA sera utilisée.

Génération du fichier

Une fois les différents paramètres indiqués sur l'interface du module de calcul des règlements cliquer sur le bouton « Accepter ».

Choisir la maquette pour l'édition des règlements en double cliquant dessus.

Dès lors, une fenêtre s'affichera afin de vous demander le chemin du répertoire de création du fichier des règlements au format SEPA (fichier *.XML).

Lors de la première génération du fichier, vous devrez identifier un répertoire qui sera ensuite sauvegardé. De ce fait, à chaque génération, il vous proposera ce répertoire par défaut.

Nous vous invitons à créer un répertoire « Génération SEPA » afin de stocker tous les différentes génération du fichier XML.

Présentation du fichier

Lors de la génération du fichier SEPA, le nom du fichier se présente de la façon suivante :

PAIE_AAAA_BBBBBB_CC_DDD_XXXXX.XML

PAIE = Par défaut, tous les fichiers de virement SEPA commence par le mot PAIE.

AAAA = Code sur 4 caractères.

Correspond au code de la société générée

BBBBBB = Code sur 6 caractères.

Correspond à la période traitée sous format AAAAMM

CC = Code sur 2 caractères.

Correspond au code RIB utilisé de la société (obligatoirement avec la gestion SEPA)

DDD = Code sur 3 caractères.

Correspond au type de fichier généré. 3 possibilités :

- NAP : virement Nets à payer
- AC : virement Acomptes
- AU : virement Autres

XXXX = Code sur 4 caractères

Correspond au code de la rubrique générée pour le virement avec une exception : il est à « XXXX » si la demande de virement concerne le Net à payer

Exemple de nom de fichier généré :

Fichier virement pour le NAP : PAIE_0001_201007_01_NAP_XXXX.xml

Fichier virement pour un acompte : PAIE_0001_201008_01_AC_8100.xml

Fichier virement pour une rubrique : PAIE_0001_201008_01_AU_8003.xml

Génération de règlement sans la gestion SEPA

Si un salarié n'est pas avec virement SEPA, il faut effectuer une nouvelle demande de lancement des règlements avec un code Rib société NON SEPA.

Le module reste le même. Il n'y a pas de distinction entre le module SEPA et non SEPA.

Il faut simplement relancer la génération des règlements en indiquant le RIB à prendre en question.

Certaines éditions sont impactées par cette mise à jour.

Les maquettes au format « standards » de type List&Label (.LST) ont été mises à jour et modifiées afin de prendre en compte la gestion du compte Iban et Bic.

Sont concernés par ces modifications :

- Bulletin de paie. Edition du compte Iban si gestion du virement Sepa.
- Etat de trésorerie
- Fiches individuelles

Gestion du bulletin de paie « particulier » ou « spécifique »

La mise à jour des maquettes d'éditions des bulletins de paie ne concerne que les maquettes « standards ».

De ce fait, si vous disposez de maquette dite « particulière ou spécifique » vous devez les mettre à jour manuellement afin de prendre en compte la gestion du compte Iban et BIC.

Cette mise à jour peut éventuellement se faire avec l'aide de votre consultant Infor.

Accès menu

Menu \Outils \Gestionnaire reprise de données \Rib et leurs répartitions.

Suite à la mise en place de la gestion SEPA, cette fonction a été mise à jour afin de permettre la reprise des RIB et leurs répartitions au format SEPA.